

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**DÉLIBÉRATION n° 2018/09/25-01**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 25 septembre 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Éducation,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 13 septembre 2018 portant sur l'objet de la présente délibération,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Capacité d'accueil diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée :  
régularisations**

Le conseil d'administration approuve la régularisation de la capacité d'accueil du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, telle que détaillée dans le document annexé à la présente délibération.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 25 septembre 2018

  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université



Composante	Type Diplôme	Mention	Niveau	Option	Capacité d'accueil initiale <i>(dossier d'accréditation approuvé par le CA du 17 juillet 2018)</i>	Capacité d'accueil corrigée <i>(dossier d'accréditation modifié renvoyé au ministère suite à l'avis d'expertise de la DGESIP)</i>
MEDECINE	Diplôme d'Etat	Infirmier en pratique avancée	1ère année (M1)	/	40	40
MEDECINE	Diplôme d'Etat	Infirmier en pratique avancée	2ème année (M2)	Pathologies chroniques stabilisées : prévention courantes en soins primaires	15	16
MEDECINE	Diplôme d'Etat	Infirmier en pratique avancée	2ème année (M2)	Oncologie et hémato-oncologie	10	15
MEDECINE	Diplôme d'Etat	Infirmier en pratique avancée	2ème année (M2)	Maladie rénale chronique, dialyse et transplantation rénale	10	10
Total diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée					<b>75</b>	<b>81</b>